



## **AVIS DE PUBLICATION RÈGLEMENT NUMÉRO 501-26**

---

Le 10 septembre 2024, le conseil municipal de la Ville de Saint-Philippe a adopté le **Règlement numéro 501-26 modifiant le règlement numéro 501 sur le zonage et le lotissement afin, pour la zone H-05 :**

- 1) d'augmenter le nombre de logements maximal par bâtiment multifamilial à 82;**
- 2) de modifier les notes particulières applicables à la zone**

Ce règlement est entré en vigueur le 30 septembre 2024, soit à la date de délivrance du certificat de conformité de la MRC de Roussillon.

Ce règlement peut être consulté au bureau du greffier situé à l'hôtel de ville, au 175, chemin Sanguinet, bureau 201, Ville de Saint-Philippe, durant les heures de bureau.

Saint-Philippe, le 3 octobre 2024

La greffière adjointe de la ville,

*Stéphanie Dulude*

Me Stéphanie Dulude, avocate